



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 73691

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la représentation de Taïwan à l'Organisation des Nations unies. En effet, les 23 millions d'habitants de Taïwan ont un droit fondamental et légitime à s'exprimer au sein de cette organisation, de bénéficier de ses activités, mais aussi d'y contribuer. Taïwan s'acquitte de longue date de toutes les obligations énoncées par la charte des Nations unies. Il lui demande donc de bien vouloir défendre le principe de la représentation de Taïwan à l'ONU et lui faire part des actions qu'il effectue en ce sens.

Texte de la réponse

La France est scrupuleusement attachée au principe de l'unicité de la Chine, principe qui a été reconnu par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 2758 du 25 octobre 1971. Dans ce contexte, elle ne soutient pas la participation de Taïwan aux organisations internationales qui requièrent la qualité d'État pour être membre, telles celles qui relèvent du système des Nations unies. Toutefois, des solutions pragmatiques peuvent être recherchées pour permettre à la population de Taïwan de bénéficier de l'action des institutions spécialisées des Nations unies : la France y est favorable - dans le cas de l'Organisation mondiale de la santé notamment - dès lors que les textes constitutifs des organisations concernées sont respectés. La position de la France sur la question de Taïwan est également régie par son attachement à la stabilité régionale en Asie. Le dialogue entre les deux rives du détroit doit demeurer l'approche privilégiée, seule à même de conduire à un règlement pacifique du problème. C'est pourquoi, lors de l'examen des requêtes à la soixantième Assemblée générale concernant les projets de résolution déposés par plusieurs pays relatifs, d'une part, à la représentation de Taïwan à l'Organisation des Nations unies et, d'autre part, au rôle des Nations unies pour le maintien de la paix dans le détroit de Taïwan, la France a maintenu sa position constante sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73691

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8614

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10502